



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ



Commission habitat et planification n°5

6 avril 2021 - 10h

Services Développement territorial / Urbanisme

●●●● Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance ;

- Présentation d'Action Logement par Monsieur DA COSTA, de la Direction Territoriale Auvergne ;
- Présentation de la Fondation du Patrimoine par Monsieur PONS, de la Délégation Auvergne ;
- Questions diverses.

PRÉSENTATION ACTION LOGEMENT

RENDEZ-VOUS DU 6 AVRIL 2021

GILLES DA COSTA, DIRECTEUR TERRITORIAL AUVERGNE

NOTRE MISSION : FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT POUR FAVORISER L'EMPLOI

LOGGER ET ACCOMPAGNER LES SALARIÉS dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, en proposant des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi.

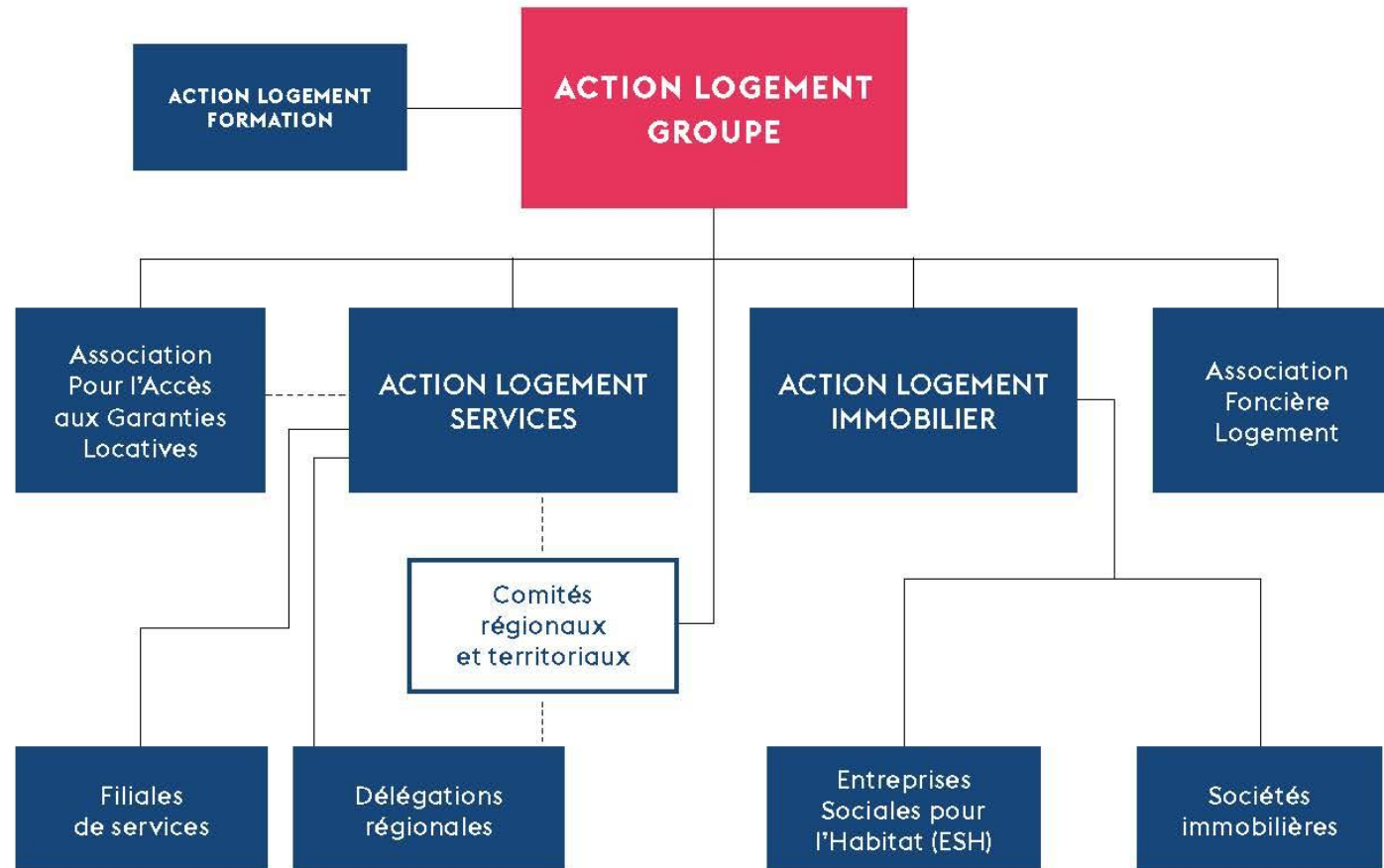
FINANCER ET CONSTRUIRE DES LOGEMENTS sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'évolution de la société, et de mixité sociale.

FINANCER LES POLITIQUES DU LOGEMENT EN FRANCE, en accompagnant la mise en œuvre des politiques publiques, du renouvellement urbain et des politiques locales de l'habitat, en lien avec les collectivités territoriales.

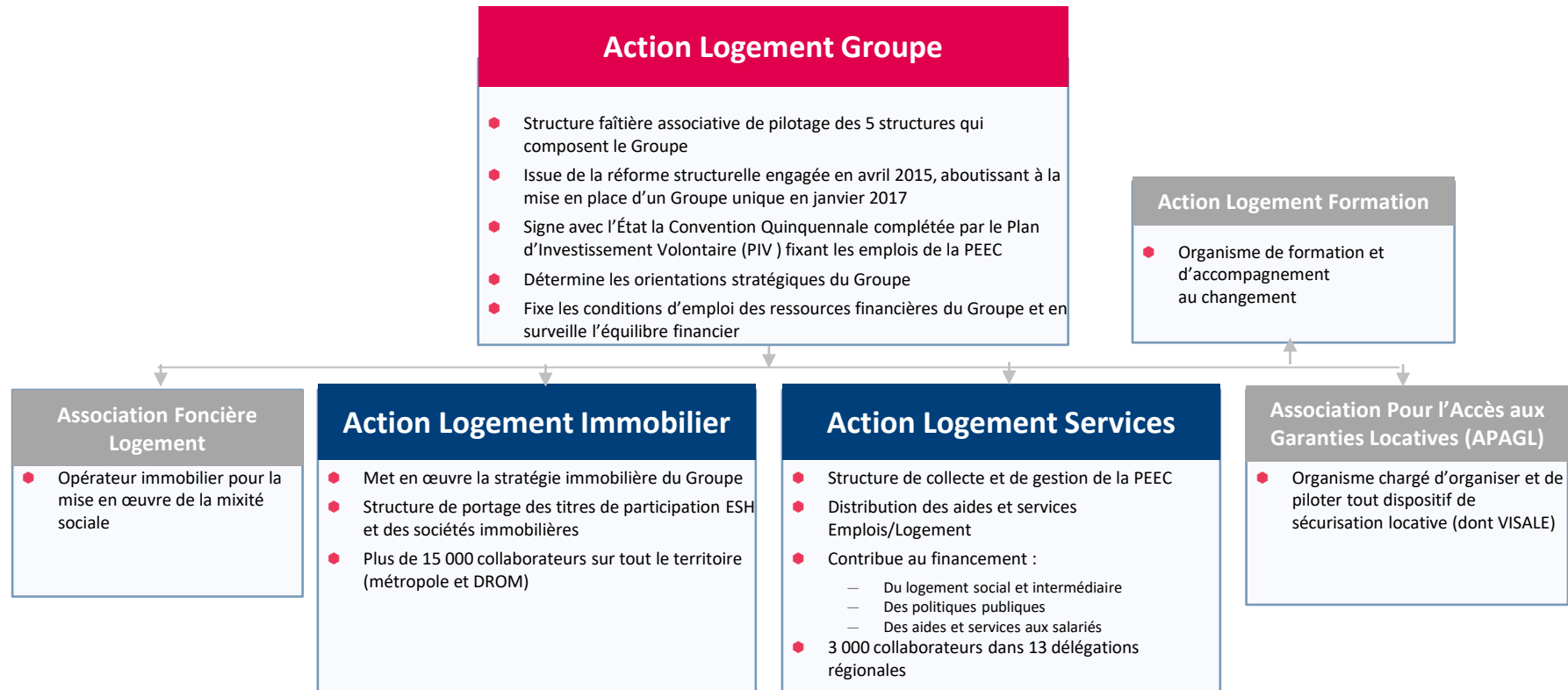
LE GROUPE ACTION LOGEMENT EN QUELQUES MOTS...



UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA MISSION DU GROUPE



UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA MISSION DU GROUPE



UNE ORGANISATION CLARIFIEE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Points clés

Maillage politique ALG

- 13 Comités régionaux en métropole et 5 Comités territoriaux dans les départements et régions ultra-marins
 - Leur mission est d'identifier avec les acteurs du logement les besoins spécifiques des territoires pour proposer une offre de constructions nouvelles, de rénovations et de services adaptée

Maillage de services ALS

- 13 Délégations régionales qui assurent la mise en œuvre opérationnelle de nos actions auprès des entreprises et des salariés
- 120 agences sur le territoire

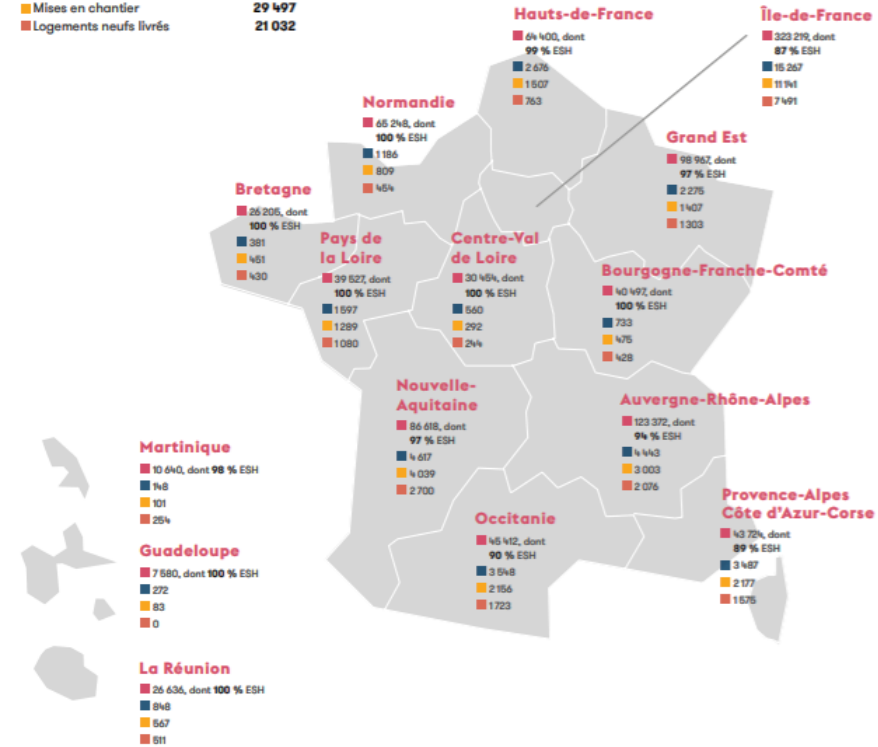
Maillage immobilier ALI

- 51 ESH

Patrimoine et activité (au 31.12.2019)

filiales sous contrôle exclusif ou conjoint

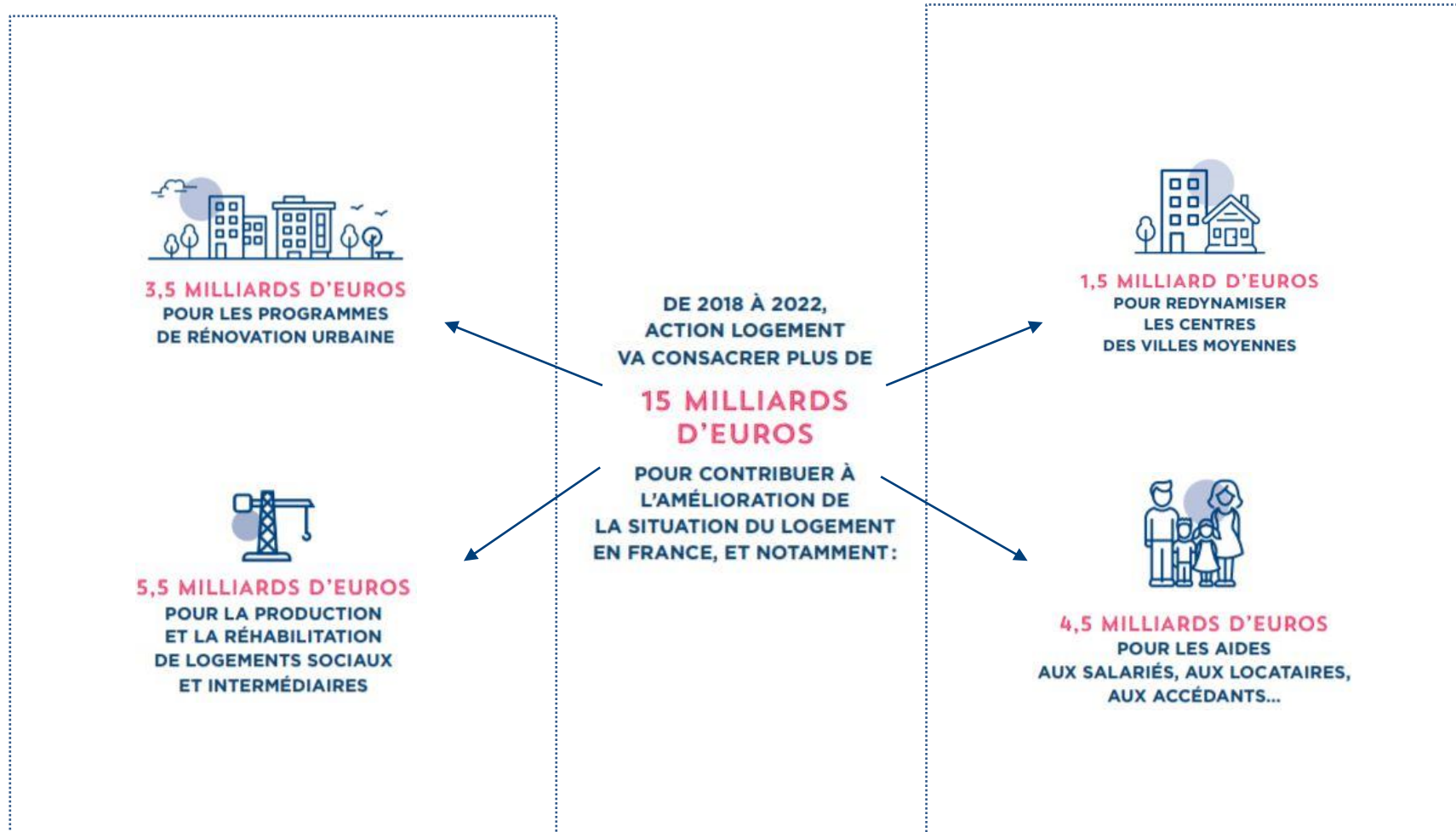
Patrimoine (dont 94 % ESH)	1 032 499
Agréments obtenus	42 038
Mises en chantier	29 497
Logements neufs livrés	21 032



Proposer des solutions pour lutter contre la fracture territoriale

Agir pour tous les salariés, notamment les plus fragiles, quelles que soient la taille et la localisation de leur entreprise

LA CONVENTION QUINQUENNALE 2018-2022



DES INVESTISSEMENTS AMBITIEUX EN FAVEUR DU LOGEMENT

CONVENTION QUINQUENNALE 2018-2022

Convention entre l'Etat et Action Logement portant sur les emplois de la PEEC pour la période 2018-2022

15 milliards d'euros



PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE 2019-2022

Les Partenaires sociaux ont demandé en 2018 au groupe Action Logement de mobiliser une enveloppe supplémentaire de 9 milliards d'euros pour faciliter l'accès au logement des salariés et travailler en faveur du pouvoir d'achat

9 milliards d'euros

ACTION LOGEMENT
UN SOUTIEN MASSIF AUX TERRITOIRES
ET AUX ACTEURS DU LOGEMENT



LE PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE

Au moment où la France traverse une crise inédite, les partenaires sociaux ont demandé au Groupe Action Logement de **mobiliser une enveloppe de 9 milliards d'euros pour :**

- **faciliter l'accès au logement des salariés,**
- **favoriser leur mobilité et ainsi**
- **agir au profit de l'accès à l'emploi.**

Ce plan massif a été **validé le 9 janvier 2019.**

Un avenant est actuellement en cours de signature.

LES SEPT AXES POUR LE LOGEMENT DES SALARIES

- 1 Améliorer la performance énergétique des logements (1 milliard d'euros)**
 - 2 Favoriser la mobilité (350 millions d'euros)**
 - 3 Aménager un habitat plus inclusif (2 milliards d'euros)**
 - 4 Transformer les bureaux vacants en logements (1,5 milliard d'euros)**
 - 5 Améliorer l'habitat dans les Outre-Mer* (1,5 milliard d'euros)**
 - 6 Produire plus et moins cher (2 milliards d'euros)**
 - 7 Agir contre la dégradation de l'habitat ancien (1 milliard d'euros)**
-

SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION QUINQUENNALE 2018-2022

La crise a fait émerger de nouvelles priorités en matière de logement. Prenant appui sur les résultats de la Convention quinquennale 2018-2022 et du Plan d'Investissement Volontaire, le groupe a décidé d'adapter ses interventions au contexte d'urgence.

Ainsi, les partenaires sociaux d'Action Logement ont signé avec les ministères du Logement et du Budget le **15 février 2021 un avenant à la Convention quinquennale**. Ce texte traduit **l'engagement du Groupe** en faveur de la **reprise économique** et de **l'accompagnement des salariés fragilisés** par la crise.

Cet accord comporte **quatre axes** détaillés ci-après.

1/ ACCOMPAGNEMENT DE 20 000 SALARIÉS ACCÉDANT À LA PROPRIÉTÉ D'UN LOGEMENT NEUF PAR LE VERSEMENT D'UNE AIDE DE 10 000 € (SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES ET DE NATURE DE L'ACQUISITION).

2/ SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE À LA PRODUCTION DE 250 000 LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES EN DEUX ANS POUR 1,17 MD€.

3/ SÉCURISATION DES PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET DES SALARIÉS :

- EN AUGMENTANT LE MONTANT DE L'ENVELOPPE DESTINÉE À L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ, EN PLUS DE LA POURSUITE DU VERSEMENT DE L'AIDE À LA PRÉVENTION DES LOYERS IMPAYÉS.
- EN ÉTENDANT LE BÉNÉFICE DE L'AIDE MOBILITÉ DE 1 000 €, À TOUS LES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS MUNIS D'UN BAIL LOCATIF, ENTRANT EN EMPLOI, RÉMUNÉRÉS ENTRE 0,3 ET 1,1 SMIC.
- EN ÉLARGISSANT LA GARANTIE VISALE À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ ET AGRICOLE DE PLUS DE TRENTE ANS, GAGNANT MOINS DE 1 500 EUROS NETS PAR MOIS POUR FAVORISER LEUR ACCÈS À UN LOGEMENT LOCATIF DANS LE SECTEUR PRIVÉ

4/ RÉNOVATION URBAINE

- MOBILISATION DE 1,4 MILLIARD D'EUROS SUPPLÉMENTAIRES POUR INTENSIFIER LES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION URBAINE ET DE MIXITÉ SOCIALE PORTÉES PAR L'ANRU DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE, QUI PERMETTRA AVEC LA CONTRIBUTION DE L'ÉTAT ET DU MOUVEMENT HLM DE PORTER LE MONTANT DU NPNRU DE 10 À 12 MILLIARDS D'EUROS.
-



UN SOUTIEN MASSIF AUX TERRITOIRES ET AUX ACTEURS DU LOGEMENT

- ◆ Action Cœur de Ville : agir sur le bâti et l'offre de logement pour renforcer le retour des salariés en centre-ville

1,5 MILLIARD D'EMPLOIS NOUVEAUX SUR 5 ANS

Action Logement accorde une aide financière (jusqu'à 1 000 € / m²) aux opérateurs privés et publics pour réaliser un projet immobilier inscrit par la ville dans son projet de revitalisation



Réhabilitation
Restructuration
d'immeubles

}

- ◆ Une offre nouvelle **attractive** et **adaptée** au besoin
- ◆ En logements **abordables**
(sous plafonds de loyers sociaux ou intermédiaires)
- ◆ Prise en compte du **pied d'immeuble**



actionlogement.fr/investir-utile/action-coeur-de-ville

Villes ACV en Auvergne-Rhône-Alpes

Ain : Ambérieu-en-Bugey, Bourg-en-Bresse et Oyonnax - **Auvergne** : Aurillac/Arpajon sur Cère , Issoire, Le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins, Rioms, Thiers et Vichy - **Isère** : Bourgoin-Jallieu, Vienne et Voiron - **Loire** : Montbrison et Roanne - **Rhône** : Tarare - **Savoie-Mont-Blanc** : Chambéry et Rumilly- **Vallée du Rhône** : Annonay, Aubenas, Romans sur Isère/Bourg-de-Péage, Montélimar, Privas, et Valence

UN SOUTIEN MASSIF AUX TERRITOIRES ET AUX ACTEURS DU LOGEMENT

DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN

Un dispositif à destination des collectivités de moins de 20.000 habitants.

Ce sont **1.000 communes au niveau national**, dont **226 en Auvergne-Rhône-Alpes**

Action Logement est associé à ce dispositif et contribue ainsi à :

- valoriser les territoires,
- répondre aux besoins des entreprises,
- répondre aux demandes des salariés y compris des saisonniers agricoles et du tourisme
- accompagner le développement économique.

A ce titre, **Action Logement** mobilise ses aides et services qui répondent aux spécificités locales qu'il s'agisse :

- d'accompagner le développement d'une offre de logement abordable,
 - de projets innovants pour faciliter le logement des salariés (saisonniers, alternants ...)
 - de mettre en œuvre des aides permettant l'accès et le maintien dans le logement (dont les dispositifs VISALE, MOBILI-JEUNE® et LOCA-PASS®)
 - d'accompagner la mobilité professionnelle des salariés
-



UN SOUTIEN MASSIF AUX TERRITOIRES ET AUX ACTEURS DU LOGEMENT

◆ Opérateur National de Vente : accélérer la Vente HLM et l'accèsion sociale

POURQUOI ? Pour contribuer à pérenniser le financement de la production de logement social et favoriser l'accèsion à la propriété des ménages modestes

COMMENT ? En créant un Opérateur National de Vente (ONV) qui est ouvert à tous les organismes de logement social

Les locataires
accédants
au cœur
du dispositif

Objectifs :

- ◆ Un dispositif calibré pour acquérir 40 000 logements en 3 ans au profit de 33 000 ménages
- ◆ Action Logement garantit les conditions de vente dans le cadre d'une charte de vente aux locataires : accompagnement et sécurisation de l'accèsion



UN SOUTIEN MASSIF AUX TERRITOIRES ET AUX ACTEURS DU LOGEMENT

◆ Opérateur National de Vente : les objectifs partagés du dispositif

POUR LES LOCATAIRES

- ◆ Fixer des conditions d'achat privilégiées suivant le statut de l'acquéreur
- ◆ Accompagner le montage du projet d'acquisition et vérifier les capacités économiques des accédants
- ◆ Sécuriser l'accès au logement locataire

POUR LES ORGANISMES DE LOGEMENT SOCIAL

- ◆ Accélérer les ventes de logements, sans avoir à déployer des équipes internes spécifiques sur la commercialisation
- ◆ Récupérer par anticipation les fonds issus de la vente, pour augmenter immédiatement leur capacité d'investissement

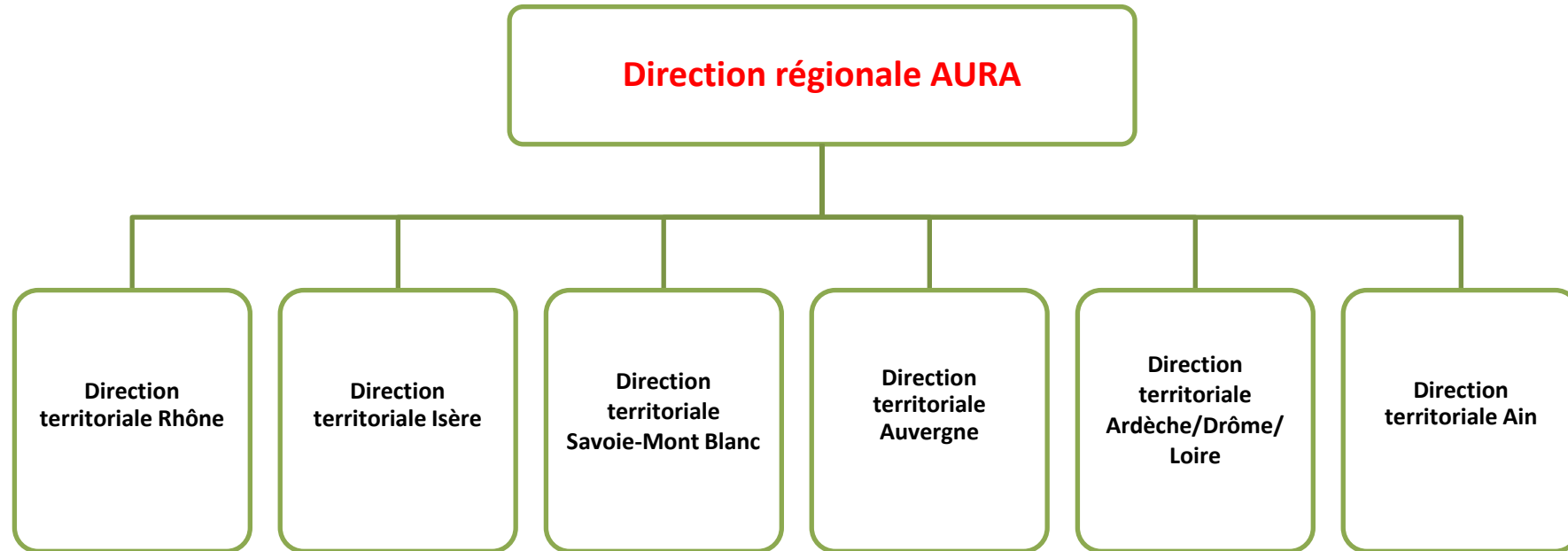
POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- ◆ De nouvelles marges de manœuvre financières pour les bailleurs, réinvesties dans la production de logements sociaux ou dans la rénovation des patrimoines
- ◆ Gestion sécurisée des copropriétés, maîtrise de l'occupation et de l'entretien des immeubles

ACTION LOGEMENT **EN REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**



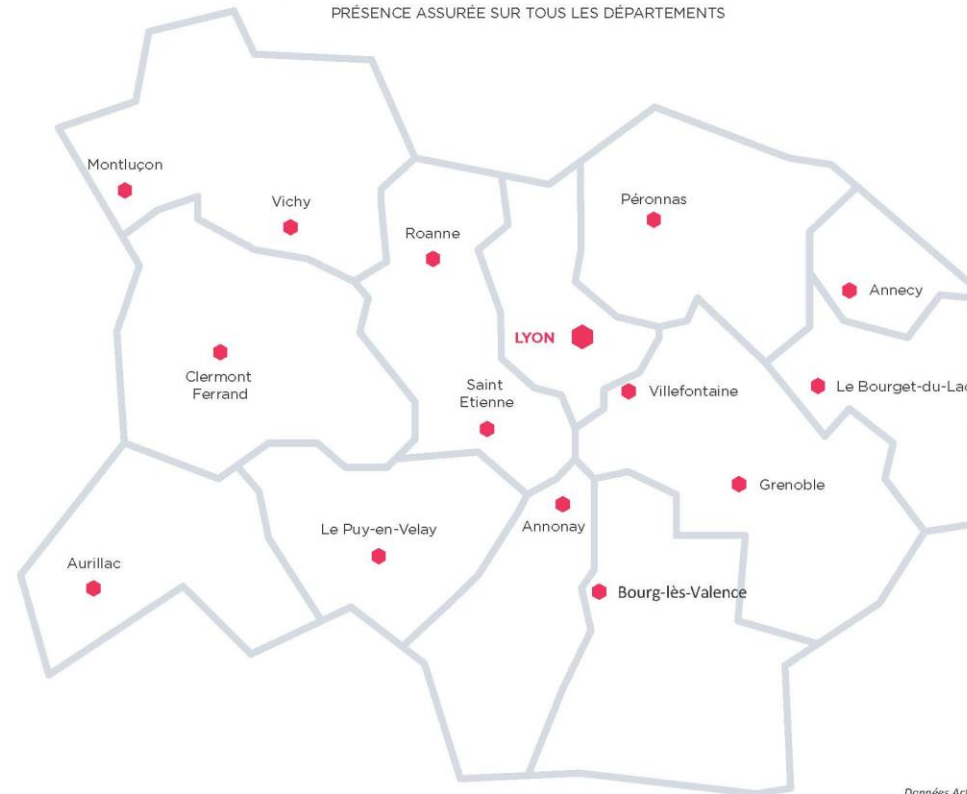
ORGANISATION REGIONALE



NOS IMPLANTATIONS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ACTION LOGEMENT SERVICES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PRÉSENCE ASSURÉE SUR TOUS LES DÉPARTEMENTS



Données Action Logement - Février 2021

2020, UNE ANNÉE PARTICULIÈRE, DES ENGAGEMENTS TENUS

Des réponses à l'urgence

Soutien au secteur de la construction



Paiement accéléré des fournisseurs de l'ensemble du Groupe pour soutenir les PME



Mobilisation grâce à des prêts **pour la reprise des chantiers** interrompus

Aide exceptionnelle pour les salariés



150 € d'aide par mois pour contribuer au paiement des loyers et des prêts immobiliers de salariés, propriétaires ou locataires

Renforcement des activités de services et du lien social avec les locataires



Poursuite de la délivrance des aides et des services en priorisant les salariés en difficulté



Renforcement du lien social de proximité pour les locataires grâce aux équipes des ESH

Soutien au personnel soignant



Plus de 600 logements vacants mis à disposition pour les personnels intervenant dans les EHPAD



LES CHIFFRES CLÉS 2020 EN RÉGION AURA



Activités de services et de financement

198,58 M€** d'aides auprès des salariés et entreprises

89 452 * aides et services attribués dont :

167,3 M€ investis pour la production de logements locatifs et intermédiaires (LLS, LI, ACV et NPNRU)

22,381 M€ pour le PHB2 « chantier » uniquement



2 373 prêts accession ou travaux



11 554 ménages logés (**60%** ont moins de 30 ans)

26 484 aides en faveur de la sécurisation locative (**83%** ont moins de 30 ans)

(contrats Visale et avance Locapass)



28 222 aides et services accordés à des salariés en situation de mobilité ou de recrutement (**87%** ont moins de 30 ans)



5 521 aides et services accordés à des salariés en difficultés

13 580 aides accordées dans le cadre du Plan d'Investissement volontaire



Activité immobilière et patrimoine

2 026 logements neufs livrés

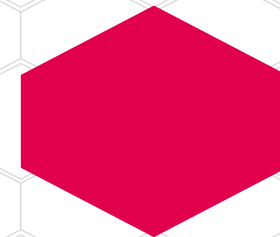
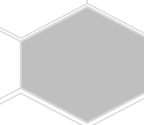
10984 LLS agréments obtenus

924 LI

206 structures d'hébergement

11903 Logements construits via nos co-financements (prog 2020 et antérieurs)

ACTION LOGEMENT
AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES SALARIES



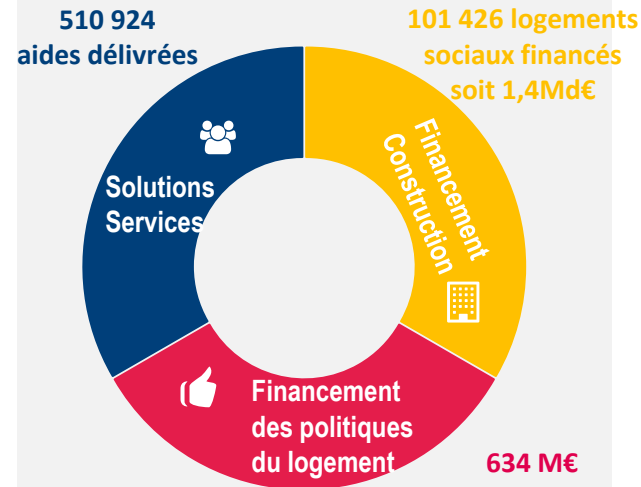
ACTION LOGEMENT : AU SERVICE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

1 VOCATION

FACILITER le lien EMPLOI – LOGEMENT

Notre action en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi contribue au développement économique des entreprises.

3 PILIERS



Nous contribuons à relever des défis sociétaux, économiques et environnementaux liés au logement et à l'emploi au plus proche des territoires.

5 ENGAGEMENTS



Utilité



Services



Partenariat



Proximité



Innovation

Nous nous engageons dans une démarche qualité afin de répondre et anticiper au mieux les besoins des entreprises et de leurs salariés.

*Action Logement, seul acteur en France
proposant un dispositif global répondant au lien emploi-logement*

POUR L'ENTREPRISE

VALORISER LA **POLITIQUE RH** ET
DÉVELOPPER
LA FIDÉLITÉ DES SALARIÉS

ACCOMPAGNER LE **DÉVELOPPEMENT**
(DÉMÉNAGEMENT, NOUVEAUX SITES)

SOUTENIR **LES RECRUTEMENTS**
(ALTERNANTS, INTÉRIMAIRES,
CDD, CDI)

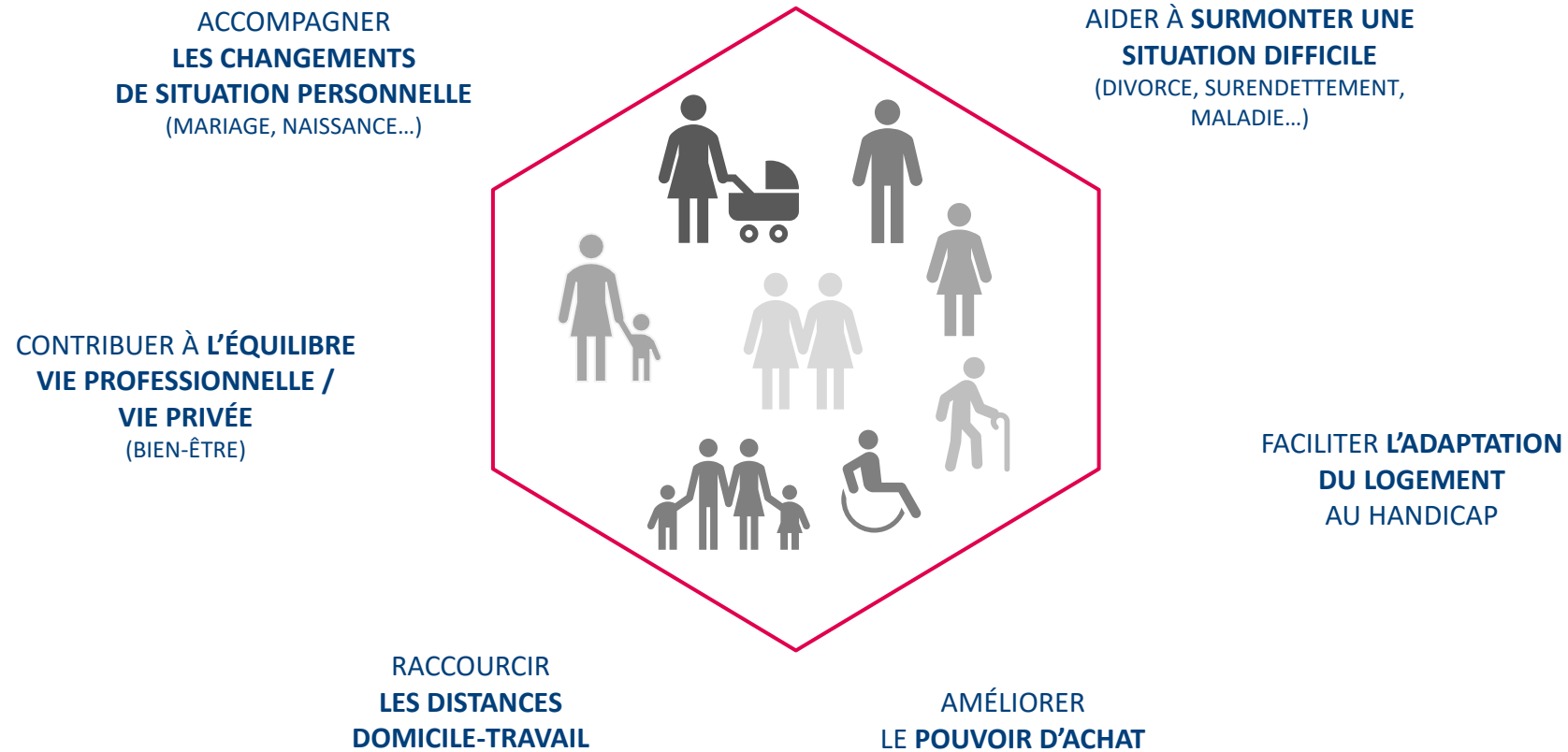


FACILITER L'**INSTALLATION**
ET L'**INTÉGRATION** DES SALARIÉS
RECRUTÉS OU MUTÉS.

ACCOMPAGNER L'**ÉVOLUTION**
PROFESSIONNELLE
DES SALARIÉS

CONTRIBUER À
LA **DÉMARCHE RSE**

POUR LES SALARIÉS



AGIR SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS...





Pour faciliter l'accès à un logement locatif abordable et près de son lieu de travail

Une solution
complète
pour vos salariés

- Une offre locative répondant à une gamme étendue de revenus : logement social, intermédiaire et privé, logement temporaire, colocation... avec un accès privilégié pour vos salariés à des offres de logement social sur un nouveau site dédié



- Des aides à la location : garantie de loyer, dépôt de garantie, subvention pour aider à payer le loyer (alternant), aide à l'installation, financement de la recherche d'un logement en cas de mobilité professionnelle



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

Le logement social,

c'est un logement à prix abordable proposé aux familles par les bailleurs sociaux en fonction de leur niveau de revenus.



al-in.fr

Le logement temporaire,

c'est une solution logement répondant à des situations de mobilité professionnelle, mission, stage, mutation...



actionlogement.fr/les-residences-temporaires



NOUVEAU

Le logement privé,

- **Action Cœur de ville**, c'est une offre locative en plein centre ville, à proximité des services et équipements, refait à neuf, à loyer abordable.

25 villes concernées en région AURA



actionlogement.fr



Avec **AL'in** vos **collaborateurs** deviennent **acteurs de leur demande de logement** du dépôt jusqu'à l'attribution.

Cette plateforme 100% digital répond à de multiples enjeux :

- optimiser et fluidifier les logements disponibles
- faciliter la mobilité dans le parc social
- favoriser la mixité sociale
- apporter de la transparence sur les attributions par son système de cotation de la demande

- ✓ Démarches en ligne simplifiées
- ✓ Offres personnalisées
- ✓ Positionnement en temps réel des candidats
- ✓ Suivi de dossier 24h/24h
- ✓ Réponses rapides
- ✓ Accompagnement en cas de besoin





LES AIDES À LA LOCATION



VISALE® : Un garant pour louer

Une Alternative au garant physique, plus simple, plus fiable et gratuite

- Dans le parc privé pour les salariés
- Dans le parc privé et les résidences collectives pour tous les jeunes jusqu'à 30 ans
- Dans tout type de parc pour les alternants et les étudiants



visale.fr



AIDE MOBILI-PASS® : Le financement de la recherche d'un logement

Alternants et salariés en situation de mobilité professionnelle (embauche, mutation...) impliquant de changer de résidence principale ou d'en avoir une seconde

Prise en charge des frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif effectué par un opérateur spécialisé** sélectionné par le salarié.



actionlogement.fr



AVANCE LOCA-PASS® : Le financement du dépôt de garantie (caution)

Un prêt* sans frais ni sans intérêt d'un montant maximal de 1200€



actionlogement.fr



AIDE À LA MOBILITÉ : 1000 € pour s'installer

Alternants et salariés qui déménagent pour se rapprocher de leur lieu de travail ou de formation



actionlogement.fr

* Pour un prêt amortissable de 1 200 € au taux nominal annuel débiteur fixe de 0 %, une durée de prêt de 25 mois après un différé de paiement de 3 mois, remboursement de 25 mensualités de 48 €, soit un TAEG fixe de 0 %. Le montant total dû par l'emprunteur est de 1 200 €.

** Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.



Pour aider vos salariés à devenir propriétaire de leur résidence principale

Un accompagnement
tout au long
du processus d'achat

NOUVELLES
CONDITIONS !

- Une offre de logements en accession grâce à nos filiales immobilières et nos partenaires qui mettent en vente une partie de leur patrimoine à des prix attractifs (vente HLM) ainsi que des programmes neufs en location-accession (PSLA).
- Des conseils pour sécuriser l'achat immobilier diagnostic financier complet et gratuit (Projimmo Groupe Action Logement)
- Un prêt à des conditions très avantageuses pour compléter le prêt principal

SÉCURISER LES RECRUTEMENTS...





Pour simplifier la mobilité professionnelle

L'entreprise est amenée à proposer des postes à des candidats qui doivent déménager pour prendre leurs nouvelles fonctions (recrutement ou mobilité professionnelle) ?

Des solutions
concrètes pour
réussir l'installation
et l'intégration

- Le financement de la recherche de logement subvention pour couvrir les dépenses d'un service d'accompagnement par un prestataire spécialisé : recherche d'un logement, aide à l'installation...
- Une offre locative répondant à une gamme étendue de revenus : logement social, intermédiaire et privé (LPE), logement temporaire...
- Une aide pour s'installer près de son emploi subvention de 1000 €
- Des aides à la location : garantie de loyer, dépôt de garantie, subvention pour aider à payer le loyer (alternant)



LE LOGEMENT TEMPORAIRE

Trouver rapidement une location de courte durée

Les logements temporaires d'Action Logement ou les partenariats mis en place permettent :

- aux salariés dans le cadre d'un premier emploi, une formation, une mutation professionnelle, une alternance ou une situation exceptionnelle
- d'accéder rapidement à un logement pour une durée plus au moins longue : de quelques jours à 2 ans max

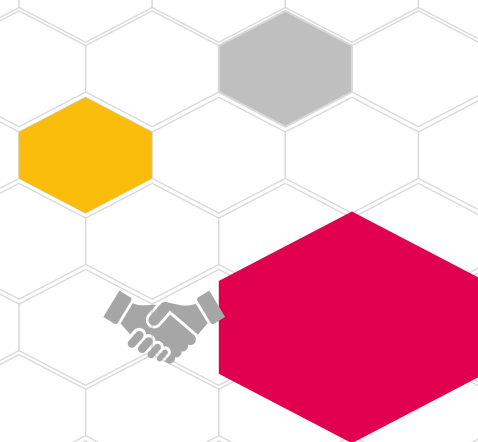
Avantages

- Une solution souple et réactive
- Logements temporaires rapidement mobilisables
- Conditions tarifaires attractives, plus économique que la location classique
- Localisation proche des bassins d'emploi
- Locations courte durée pouvant offrir des services hôteliers



actionlogement.fr/les-residences-temporaires

SOUTENIR LES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ...





Pour maintenir le pouvoir d'achat de vos salariés suite à une baisse de revenu pendant la crise sanitaire

Une aide
exceptionnelle
COVID 19

Action Logement a décidé, aux côtés du ministère en charge du logement, de mobiliser une enveloppe de 100 M€ pour aider les salariés du secteur privé.

- Aide exceptionnelle aux salariés fragilisés par la crise sanitaire : jusqu'à 900€ d'aide (150€ / mois) pour faciliter le paiement du loyer ou du prêt immobilier des salariés et demandeurs d'emploi



Pour apporter une aide personnalisée à vos salariés qui rencontrent des difficultés liées au logement

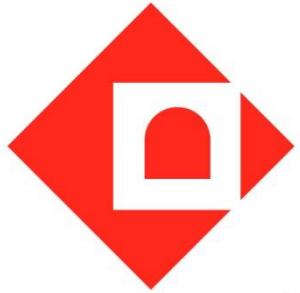
Un service
d'accompagnement
social

- Aide personnalisée, avec une évaluation globale des difficultés rencontrées
- Identification avec le Conseiller Social Action Logement des actions et solutions adaptées à mettre en place : conseil et aide à la réalisation des démarches, mobilisation d'aides financières Action Logement (subventions ou prêts), orientation vers des partenaires externes

Le bilan de la première année de la Convention de partenariat

- Une convention de partenariat signée le 6 décembre 2019 pour 4 ans ;
- Un accompagnement d'Action Logement pour le projet de redynamisation porté par Saint-Flour Communauté et la ville de Saint-Flour afin de revitaliser le centre-ancien de Saint-Flour, pôle de centralité du bassin de vie et renforcer la centralité et l'attractivité du territoire à destination des salariés.
- **3 volets mobilisés :**
 - Les aides du Plan d'investissement volontaire (PIV):
 - **Rénovation énergétique des logements des salariés ;**
 - **Adaptation des logements au vieillissement et à la dépendance;**
 - **Aide à la mobilité professionnelle** des salariés en cas de rapprochement du lieu de travail, de formation, de retour ou d'accès à l'emploi.
 - La mise en œuvre des aides permettant l'accès et le maintien dans le logement dont les dispositifs **VISALE**, **MOBILJEUNE** et **LOCA-PASS** ;
 - Aides ponctuelles et à titre expérimental pour faciliter le logement des salariés dans le cadre de projets **innovants** comme par exemple un dispositif d'accompagnement à l'accession de primo-accédants, en complément de l'aide des collectivités, pour le retour en centre-ville de jeunes ménages salariés des entreprises cotisantes, dans l'Ilot des Verdures (3 ou 4 dossiers /an sur la durée de la convention).

FONDATION



**DU
PATRIMOÏNE**

Fondation du
patrimoine



Son histoire

> Les textes fondateurs :

- la loi du **2 juillet 1996** relative à la « Fondation du patrimoine »
- le décret du **18 avril 1997** portant reconnaissance d'utilité publique et approbation des statuts de la Fondation du patrimoine

Ses membres fondateurs

- Axa
- Fondation Electricité de France
- Bellon S.A.
- Indreco
- Crédit Agricole S.A.
- L'Oréal
- Danone
- Michelin (**AUVERGNE uniquement**)
- Devanlay
- Parcs et Jardins de France
- Fimalac S.A.
- Shell
- Fédération Française du Bâtiment
- Vivendi



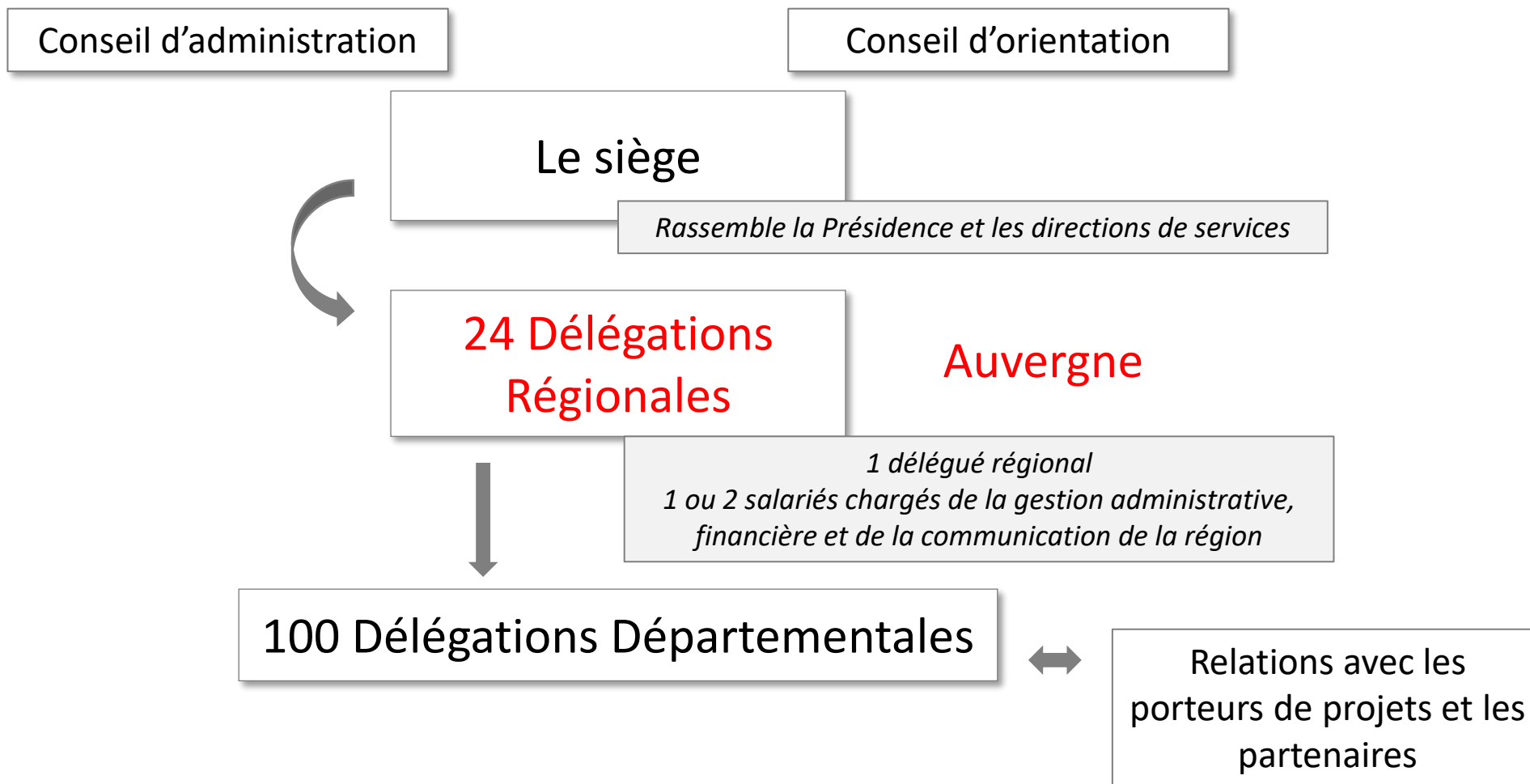
Sa mission

La sauvegarde des patrimoines et la contribution au développement économique local

- Identifier des édifices et sites menacés
- Etablir des partenariats avec les associations, les particuliers, les pouvoirs publics et les entreprises, pour soutenir des actions de sauvegarde et de mise en valeur de notre patrimoine.
- Participer financièrement à la réalisation de programmes de restauration.
- Transmettre des savoir-faire et créer des emplois.

Organisation nationale

Environ 850 bénévoles et 70 salariés.



Organisation régionale

Délégation **Auvergne**
50 bénévoles
3 salariés (à Clermont)



Délégation du **Cantal**
1 délégué département : *Marc Ganuchaud*
9 délégués « pays »

*Yves de TESSIERE
06-76-96-18-03*

*Henri de TRAVERSE
06-42-79-21-53*

*Max GANUHAND
12-00-00-21*

*Denis GARD
06-79-63-05-17*

Gérard Pons

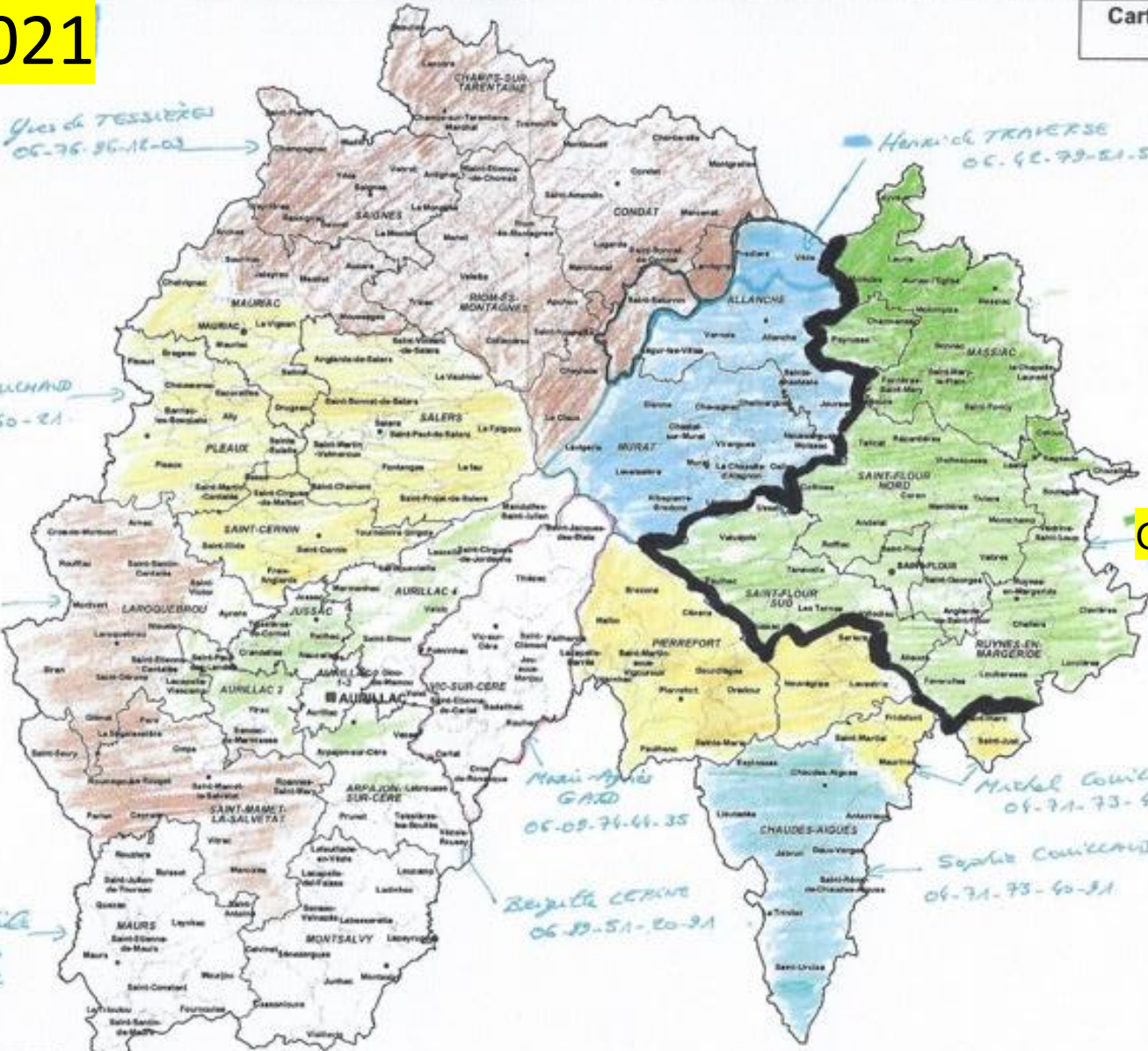
*Edouard de CELE
de BONNAFOS
06-07-66-67-22*

*Marie-Anne GARD
06-09-76-44-35*

*Bejoelle CERRE
06-89-51-20-91*

*Michel COMILLAUD
06-71-73-60-91*

*Sophie COMILLAUD
06-71-73-60-91*





Point de contact pour Saint-Flour communauté :

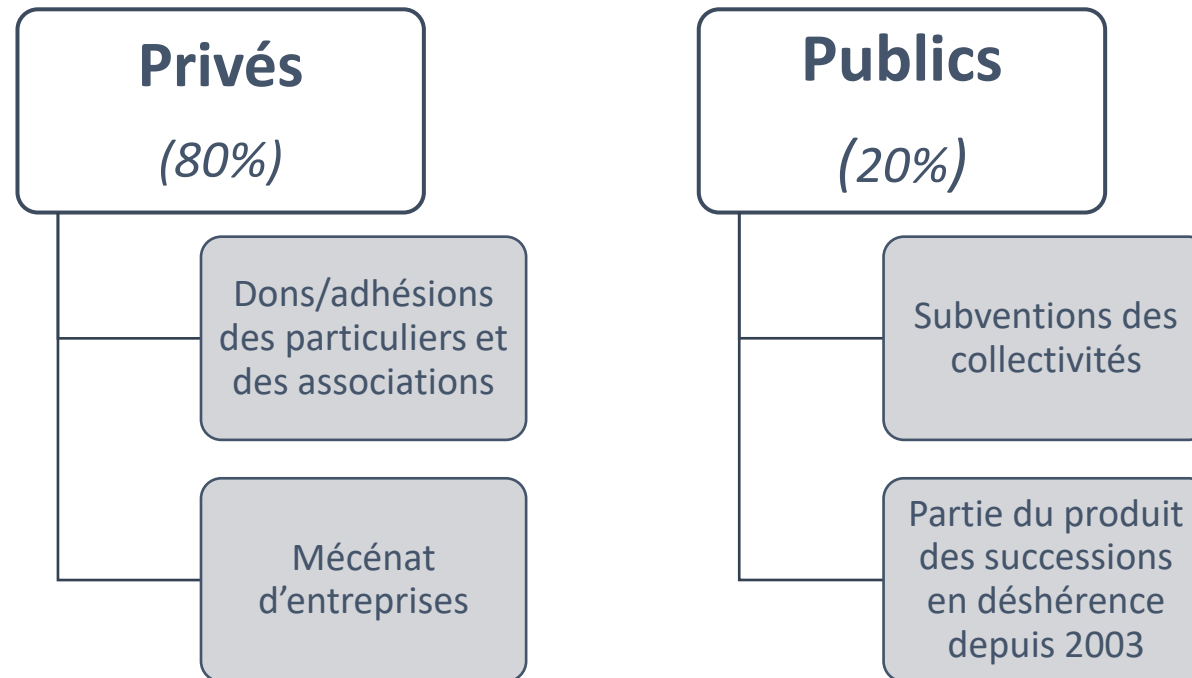
Gérard Pons

06 86 18 78 41 - gpons@hotmail.fr

Son financement

La Fondation du patrimoine appuie son action sur un systeme de financement mixte.

Pour réaliser sa mission, elle bénéficie à la fois de fonds :



Finances de la délégation AUVERGNE

Dons	356.240
Jeux	316.000
Mécènes nationaux	30.000
Mécènes régionaux	175.600
Collectivités territoriales	294.000
Total	1.2 M€



Aides directes (labels, subventions...)
Prix et concours
Programmes thématiques (chantiers d'insertion)

Les avantages fiscaux liés aux labels ne sont pas inclus dans ce schéma



Partenaires privilégiés

La Fondation travaille en étroite collaboration avec :

- les **services de l'Etat** (DRAC, UDAP, STAP, CUAÉ, etc.),
UDAP : Anne-France Borel / **Serge Fourniaud**
- les **collectivités territoriales** avec lesquelles elle est liée par des conventions d'aide à la restauration du patrimoine local.
- les **associations locales** de sauvegarde du patrimoine.



Moyens d'action

Pour les propriétaires privés :

- ✓ Le label patrimoine bâti

Pour les propriétaires publics et associatifs :

- ✓ La mobilisation de mécénat populaire de proximité (**souscriptions**)
- ✓ La subvention
- ✓ Le mécénat d'entreprise

Pour le Cantal, club de 3 mécènes : Banque Nuger, Biose, Interscience

(Cherche mécènes dans l'Est du Cantal)



Le label Patrimoine Bâti

Prévu à l'article L.143-2 du code du patrimoine, le label de la FdP reconnaît tout d'abord l'intérêt patrimonial **d'un immeuble non protégé au titre des monuments historiques.**

Le label atteste de la **qualité d'un immeuble ou d'un site et des travaux** qui y sont prévus, réalisés dans les règles de l'art afin d'en préserver ou restituer l'authenticité.



Le label Patrimoine Bâti

Le label permet 3 types d'aides à la restauration du patrimoine non-protégé :

- **L'octroi d'une aide** versée par la Fondation sur ses fonds propres ou en partenariat avec des collectivités ou des financeurs privés ;
- **L'avantage fiscal** prévu aux articles 156 et 156 bis du code général des impôts permettant, sous conditions, la déduction de 50 à 100 % du montant des travaux réalisés du revenu imposable ;
- **La mobilisation de mécènes privés** (entreprises ou particuliers) prévue aux articles L.143-2-1 du code du patrimoine, 200 et 238 bis du code général des impôts, sous condition de conclusion d'une convention (convention de mécénat sur label).



La souscription

Par l'intermédiaire de la Fondation, une collectivité ou une association peut faire appel à la générosité publique pour le financement de projets (tout type de patrimoine, protégé ou non, est éligible : bâti, mobilier, automobile, naturel, vestimentaire, avion...) en faisant bénéficier les donateurs des déductions fiscales :

- 66% du don déduit de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu
- 75% du don déduit de l'Impôt sur la Fortune Immobilière dans la limite de 50 000€;
- 60% du don déduit de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires ou 10 000€.



La subvention

La Fondation du patrimoine peut attribuer des subventions aux **collectivités** et **associations** :

- Dans le cadre des **souscriptions** dès lors que la collecte atteint 5% du montant des travaux;
- Dans le cadre de projet favorisant **l'insertion par le patrimoine ainsi que la formation aux métiers du patrimoine.**



Mission BERN

LOTO du patrimoine depuis 2018

175 chantiers démarrés / 68 terminés

La Fondation sélectionne les projets

- Tous types de patrimoine
- Toutes les époques
- Tous types de propriétaires
- Patrimoine protégé ou non



Mission BERN

Cantal

- 2019 Château de Montvallat
Pigeonnier de Leyvaux
Chaussée Vigouroux
Buron de Cassaires
- 2020 Pigeonnier du manoir de Fosse à Menet
- 2021 13 projets présentés par le Cantal dont 2 à Saint-Flour :

Hôtel Brisson et ancien Carmel

Un seul projet sera retenu par la mission Bern pour le Cantal



HOTEL BRISSON
(protégé)
DRAC et candidat Bern 2021





Exemples de LABELS



Maison – Lacroze
(Auriac l’Eglise)

Accordé





Fenêtres - Saint-Flour

Accordé

<i>Total :</i>	11.500€
<i>Saint-Flour :</i>	3000€
<i>FdP :</i>	<u>1750€</u>
<i>Reste :</i>	6750€





Mur ancien - Toul
Accordé

*« Un propriétaire dépité qui
contemple le mur en parpaing
Construit autour de la maison
voisine »*





Maison ancienne - Saint-Flour

En cours





Maison ancienne - Saint-Flour

En cours





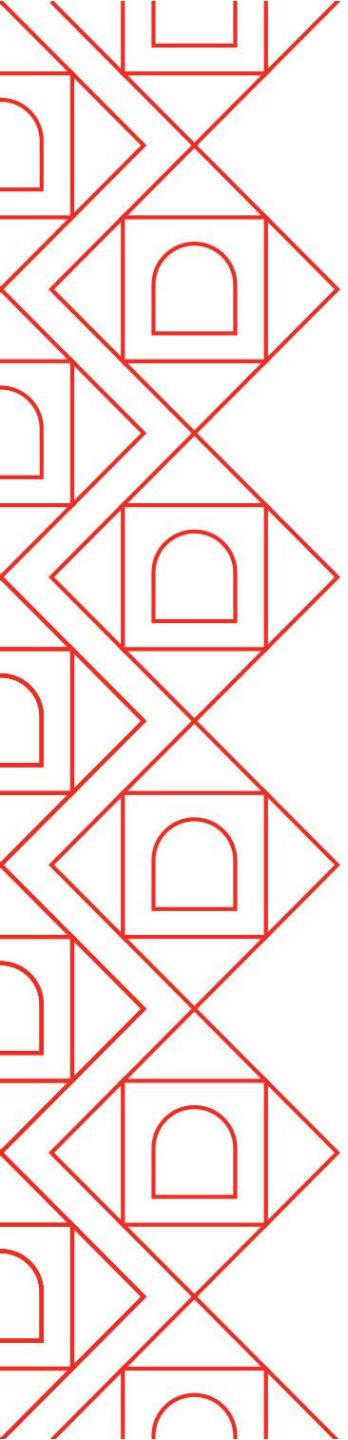
Carmel - Saint-Flour
En cours
+
Demande Bern



Immeuble en copropriété – Saint-Flour

A l'étude





Chapelle privée

À l'étude





Coup de cœur
À venir





Souscriptions




Eglise Ste Christine – Saint-Flour

Souscription : 7500 €

Subvention AURHA : 19.000€





Souscription et Bern Pigeonnier de Leyvaux

*Phase 1 : travaux terminés
Lancement de la phase 2*



Puits grand - Courtines
Accordée

Souscription : 1350€ sur total de 2100€





Eglise de Soulagés

En cours





Eglise de Vieillespesse

A l'étude

Autres églises et chapelles

Ussel

Lescure

Calvaire de St Flour...





Hôpital St Flour - Huisseries

À l'étude





Saint- Flour

- Pays d'art et d'histoire (territoire de l'ancienne COM-SFL)
- Site Patrimonial Remarquable
- Site Clunisien

Plusieurs MH (zones protégées 500m)



CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR

Signée le 24 janvier 2018 par le maire et le délégué régional de la Fondation

« Définir les termes du partenariat que les deux parties décident d'établir afin d'encourager les propriétaires, publics et privés, à restaurer leur patrimoine ».



CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR

Signée le 24 janvier 2018 par le maire et le délégué régional de la Fondation

« Définir les termes du partenariat que les deux parties décident d'établir afin d'encourager les propriétaires, publics et privés, à restaurer leur patrimoine ».

Engagements

Fondation du Patrimoine

- Mettre en œuvre ses outils : **label, souscription, subventions, mécènes**
- Informer les porteurs de projets des aides de la commune
- Transmettre à la commune la liste des opérations soutenues par la Fondation

Commune


- Subvention aux propriétaires privés « **rénovation des façades, devantures et enseignes ...** »
- Informer la Fondation de ses projets ;
- Informer les porteurs de projets des aides de la fondation
- Participer à l'identification et la sélection des projets à soutenir



Bilan de la convention


Reste à être réellement mise en œuvre

Exemple des menuiseries pour lesquelles les textes ne demandent qu'à être appliqués



Le changement des menuiseries et les remises en peinture nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable de travaux en mairie.

Le PVC, n'est pas indiqué dans le cadre d'une bonne rénovation en raison de la nocivité de ses composants et ses caractéristiques techniques. **Aux abords des monuments historiques, ou ZPPAUP - AVAP et dans certains règlements de PLU, le PVC peut être interdit sur le bâti ancien.**




Le changement des menuiseries et les remises en peinture nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable de travaux en mairie.

Le PVC, n'est pas indiqué, dans le cadre d'une bonne rénovation en raison de la nocivité de ses composants et ses caractéristiques techniques. **Aux abords des monuments historiques, ou ZPPAUP - AVAP et dans certains règlements de PLU, le PVC peut être interdit sur le bâti ancien.**

La palette chromatique

Les teintes seront choisies en fonction de celles des façades : la richesse de l'architecture du Cantal se traduit par une utilisation de nuances très caractéristiques. **Le gris pour rappeler la pierre, et le vert pour la nature.** C'est pour cela qu'il est préférable de rechercher une gamme de gris à dominante chaude ou froide pour les menuiseries extérieures (volets et fenêtres seront de même teinte)



Le changement des menuiseries et les remises en peinture nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable de travaux en mairie.

Le PVC, n'est pas indiqué, dans le cadre d'une bonne rénovation en raison de la nocivité de ses composants et ses caractéristiques techniques. **Aux abords des monuments historiques, ou ZPPAUP - AVAP et dans certains règlements de PLU, le PVC peut être interdit sur le bâti ancien.**

La palette chromatique

Les teintes seront choisies en fonction de celles des façades : la richesse de l'architecture du Cantal se traduit par une utilisation de nuances très caractéristiques. Le gris pour rappeler la pierre, et le vert pour la nature. C'est pour cela qu'il est préférable de rechercher une gamme de gris à dominante chaude ou froide pour les menuiseries extérieures (volets et fenêtres seront de même teinte)

UDAP et FDP : PVC interdit
UDAP : couleurs fenêtre/volets : vert, gris...« tout sauf blanc »



Bilan

Pays de Saint-Flour : échanges fructueux avec Oc'théa



CONCLUSION

Faire un effort sur la communication :

- ce qui est recommandé ou imposé ;
- les aides possibles

Informers les maires et (éventuellement), préciser des règles et les faire respecter

Informers les artisans de ce qu'ils n'ont pas le droit de faire

Améliorer les échanges entre la Fondation et les différents acteurs du Pays de Saint-Flour

Maison de l'habitat : une permanence pour la Fondation ?



Questions diverses

**Merci de
votre attention**



Temps d'échange